

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
295.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons.
270.51 pour le Syndicat de Défense.



LES GRANDS TRAVAUX : Le Journal Officiel du 3 avril a publié un décret, allouant un crédit de 800 millions, pour le financement de la première tranche 1937 de grands travaux contre le chômage.

A MARMANDE se tiendra les 1^{er} et 2^e juin, l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Associations viticoles de France.

FLEURS COUPÉES : L'entrée des fleurs coupées en Allemagne est interdite depuis le 5 mars ; même les expéditions accompagnées d'un certificat sanitaire et destinées aux pays scandinaves et à la Pologne ne sont pas acceptées en transit.

LA ROUTE DU VIN : A l'instar des agriculteurs d'Amérique du Nord, l'Aude vient de décider la création, le long des routes de son département, de « Stations-Services » où le voyageur pourra goûter et emporter des raisins et meilleurs vins du pays. Verrou-nous se propager partout ces Stations-Services ?

EN POLOGNE, la production du lait est évaluée à 9 milliards 250 millions de litres, dont 13 % sont transformés dans les laiteries. Le lait écrémé, au lieu de servir à l'élevage des porcs, est transformé en caséine, nécessaire à la production de la laine artificielle, selon le nouveau procédé de l'ingénieur italien Favretti.

LE VIN EN BOITES vient de faire son apparition en Amérique. Dernièrement 15 wagons de vin ont quitté les Etablissements de la « Baster Wine Company » de Californie à destination de New-York, et tout ce vin était contenu dans des boîtes en fer-blanc.

Concours spécial de la race Porcine Craonnaise

Les éleveurs de porcs du département sont informés qu'un concours d'animaux reproducteurs de la race porcine Craonnaise se tiendra à Craon le lundi 26 avril 1937.

Tous les éleveurs qui exploitent des porcs dont les caractères correspondent au standard de la race Craonnaise sont invités à participer à cette manifestation. Ils devront adresser leurs déclarations à M. le Préfet de la Mayenne ou au Directeur des Services agricoles de ce département, à Laval, avant le 20 avril 1937.

La Direction des Services agricoles de la Loire-Inférieure, 12, rue de Strasbourg, Nantes, tient à leur disposition des programmes détaillés du concours spécial, ainsi que des formules de déclaration.

Association des Eleveurs Français de Southdown

L'assemblée générale des Eleveurs Français de Southdown a décidé, dans sa séance du 19 mars, d'ouvrir le Flock-Book en 1937, pour des inscriptions à titre initial. Les Commissions de marquage devant fonctionner entre le 1^{er} juin et le 5 juillet, les demandes d'inscription, pour être examinées, devront être parvenues à M. Cartier, directeur du F.-B., 49, rue des Etats-Général, à Versailles (S.-et-O.), avant le 16 mai, dernier délai.

A propos du lait

D'une enquête récente, dans la région de Blain, on relève le prix moyen de 98 centimes le litre de lait de beurrier, payé à la production.

Dans cette région, où la race Nantaise domine, il est tenu compte du taux en matière grasse.

En 3^e PAGE :

La lutte contre les insectes Les produits à notre disposition

La disparition des Oiseaux

Ses causes — La rançon du progrès
Un grave danger — Comment y remédier
Protégeons nos cultures

Les oiseaux migrateurs sont revenus, mais on assure que leur nombre a encore diminué cette année. Il y a moins d'hirondelles et, dans l'Est, les cigognes se font de plus en plus rares ; il semble bien que les habitants de la Côte d'Azur, qui souhaitent attirer chez eux ces derniers oiseaux, ne verront point la réalisation de leur désir.

Il y a déjà nombre d'années qu'on a poussé le cri d'alarme, non seulement à propos des migrateurs, mais encore de tous les oiseaux. Dès 1902, une Commission officielle avait été saisie de cette question, si importante au double point de vue des intérêts agricoles et du charme de nos campagnes, et elle avait formulé des conclusions curieuses. D'après elles, trois à quatre cents espèces d'oiseaux ont disparu au cours du dernier siècle. Les unes se sont éteintes sans cause apparente, peut-être par une sorte de vieillissement de la race. D'autres ont succombé par suite de circonstances inhérentes au développement de la civilisation et du progrès. La création de grandes cultures, l'extension de la vigne et des champs de céréales ont diminué le nombre des haies vives, des buissons et des taillis où la gent ailée trouvait à la fois un abri et une foule d'insectes dont elle faisait sa nourriture. A son tour, l'aviation a dérangé, elle aussi, les oiseaux. Les phares de la mer, aux feux blancs aveuglants, attirent également des milliers et des milliers de volatiles qui viennent à toute vitesse se heurter aux vitres et se tuer. Enfin et surtout, les hommes et aussi les enfants, à la cruauté inconsciente, achèvent le massacre. Ici, on fait constamment des hécatombes d'oiseaux, parce que la spécialité culinaire du pays l'exige ; là, on tue les moineaux, les pigeons, les pies, pour le plaisir ; ailleurs, on pratique la chasse à l'appau ou à la glu et partout on détruit les nids.

On en est venu à considérer comme gibier les hirondelles, les charbonnières, les pinsons, les bouvreuils ; or, si ces derniers sont néfastes pour les boutons à fleurs de nos vergers, peut-on ignorer les services qu'ils rendent par ailleurs et surtout que rendent les autres ? Il en est ainsi, cependant, et n'a-t-on pas vu, dans certains départements, circuler des pétitions réclamant de chasser ou de piéger les oiseaux ? On ne l'a pas accordé, bien entendu, mais ils sont nombreux ceux qui s'en passent, sachant par expérience que l'impunité est à peu près garantie.

Comment s'étonner, après cela, de la diminution sensible, de la quasi-disparition de certaines espèces ? En a-t-on mesuré les conséquences ? Elles sont considérables autant qu'imprévues. Soit-on, par exemple, qu'en Allemagne on s'avisait, il y a une cinquantaine d'années, de détruire les éperviers ? Or, les geais, débarrassés de leurs ennemis, abondèrent de telle façon qu'ils mangèrent les glands des chênes, causant ainsi des pertes sérieuses aux forêts.

En partant du principe irréfutable que les oiseaux sont indispensables à la culture en ce qu'ils détruisent la vermine grosse ou petite qui dévaste les champs, quelles mesures de protection peut-on prendre à leur égard ?

La Société royale anglaise a imaginé de parer aux inconvénients des phares en installant, autour de ceux-ci, des perchoirs où les migrateurs viennent se reposer au lieu de se précipiter sur les vitres. Le moyen s'est révélé très efficace. Dans certains pays, on a assimilé au vol le délit de braconnage, qui est frappé de peines sévères ; on a aussi prohibé la chasse des oiseaux sous la menace de graves sanctions. Mais, il faut bien reconnaître que, chez nous, on s'est beaucoup trop désintéressé de la question. Bien pis même, les délinquants se rencontrent trop souvent parmi ceux qui devraient donner l'exemple du respect de la loi.

On ne saurait prétendre cependant que les services qu'ils nous rendent ne se soient pas efforcés de montrer le devoir aux grands et aux petits. Une convention internationale de 1902 a fixé la liste des oiseaux qu'il importait de protéger ; nous sommes, à coup sûr, le pays où l'on affecte le

plus d'en ignorer le texte. Nous ne savons pas ou nous feignons de ne pas savoir, que l'hirondelle nous débarrasse d'un millier de mouches par jour, qu'un couple de moineaux dévore au moins quatre mille chenilles chaque semaine, que le charbonnier, chasseur des terres en friche, détruit la graine du charbon et empêche celui-ci d'envahir nos cultures ; que les mésanges, les pivets, les sansonnets, les roitelets, les pinsons, les engoulevents, les fauvettes, les linots, les rouge-gorges, les bergeronnettes nous débarrassent d'une quantité incommensurable de vers, d'insectes ou d'infinités petits dont les ravages sont redoutables et contre lesquels il n'existe pas de moyen efficace de défense. Et ne savons-nous pas, non plus, que les hiboux, les chouettes, les orfraies détruisent une foule de souris, de rats, de mulots et de papillons nocturnes, et que le crapaud, la chauve-souris, également utiles, ont droit, eux aussi, à notre protection ? Jadis, en Angleterre, on imaginait de se débarrasser des moineaux, qu'on accusait de tous les maux. Or, les années qui suivirent la récolte paya durement la rançon de cette faute. Epargnons ce désastre à notre agriculture, qui en connaît assez d'autres déjà.

Rappelons aux hommes et enseignons aux enfants à aimer les oiseaux. Il serait à souhaiter qu'on imitât la charmante petite ville belge de Stavelot, et même la Russie actuelle qui, chaque année, organise une « Journée des oiseaux », qui est, pour les grands comme pour les petits, une charmante et profitable leçon.

Robert DELYS.

Concours spéciaux d'animaux, à Niort

D'importants Concours spéciaux d'animaux se tiendront les 5, 6 et 7 mai 1937, à Niort, place de la Brèche. Seront admis à concourir les animaux de la race bovine Parthenaise et de ses variétés pures (Vendéenne, Nantaise), les étalons et juments de la race chevaline mulassière du Poitou, les baudets et ânesses de la race mulassière du Poitou.

Les subventions accordées par le Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture et Direction des Haras), le Conseil général du département des Deux-Sèvres, la Chambre départementale d'Agriculture, la Ville de Niort, le Herd-Book et le Stud-Book, permettront de doter ces Concours de prix nombreux et importants.

Niort est le centre géographique de l'habitat de la race bovine Parthenaise et des races mulassières du Poitou. De plus, ces Concours se tiendront sur la place de la Brèche en même temps que la grande Foire-Exposition de mai organisée par la Ville de Niort, dont le succès va grandissant chaque année.

Cet ensemble unique dans la région attirera certainement un très grand nombre de visiteurs, et en particulier d'agriculteurs de toute la région de l'Ouest.

Le programme des opérations sera le suivant :

Mardi 5 mai : Réception des animaux de 13 heures à 19 heures.

Jeudi 6 mai : Opérations du jury à partir de 8 h. 30. Exposition des animaux.

Vendredi 7 mai : Exposition des animaux de 8 heures à 18 heures.

Les éleveurs qui désireraient faire participer leurs animaux à ces Concours doivent remplir une demande qu'ils trouveront aux Directions des Services agricoles de Niort, La Roche-sur-Yon, Poitiers, Nantes, La Rochelle, Angoulême, ainsi que des programmes.

Les demandes, dûment remplies, devront être adressées à M. le Directeur des Services agricoles, rue Alsace-Lorraine, à Niort, avant le 25 avril 1937, dernier délai.

Un Brin de Causette...

Vous souvenez-vous seulement de c'te « Grande Enquête Agricole », qu'on avait entrepris en l'année 1929, à travers tout les campagnes de France et de Navarre ?

Pour moi part, si j'en bonne mémoire, nous en avions causé un...

— Et perquo, direz-vous, qui l'en est question an'hui ?

Dame les résultats de c'te « Grande Enquête » de 1929 venant seulement d'être mis au monde et publiés par le Ministère de l'Agriculture... L'a fallu près de huit années, pour accoucher d'un phénomène pareil — alors que les éléphants portant seulement 620 jours et les chameelles 315.

Pour un record de vitesses, en l'a un ! On pourra donner les palmes à terroirs les enquêteurs, à causes qu'on fait les additions, les soustractions et les divisions. C'était ben la peine de mobiliser une guéroude de contrôleurs, 40.000 secrétaires de Mairies, de dépenser plus de 30 millions de francs (non dévalus) et d'embêter des millions de paysans, pour arriver à connaître — à quelques choses près — ce qu'on savait déjà !

Mais à quoi bon pleurnicher, pisque l'en est ainsi, que tout l'monde sont contents — et qu'on « remetta ça » pour la prochaine enquête, dans un couple d'années.

L'Agriculture est une grande industrie, ou une immense maison de commerce. L'est bon, à intervalles réguliers, de faire l'inventaire et le bilan de la maison, pour savoir où c'est qu'on va. Mais y a t'y point assez d'enquêtes, de recensements, de déclarations obligatoires, à faire chaque année, pour connaître quoi c'est qui a dans le buffet — dans le buffet à Marianne, pisque c'est nous qui remplissons son garde-manger ?

Nous n'l'a pas avancé de savoir qu'au 1^{er} novembre 1929 y avait : 8.080.739 vaches à lait, 2.098.503 bodes, 1.577.798 vœux de boucherie, 324.909 tourillons, 964.821 bœufs de travail (pas un de pus, pas un de moins) 259.300 boues, 31.351 verrats, 3.313.767 porcs de lait... et j'vous faisons grâce du nombre de têtes de coqs, de poules, de dindons, de pigeons, ou de pieds de choux dans tout la France !

N'empêche que ces montagnes de chiffres intéressent ben du monde, à commencer par les statisticiens, qui sont des sortes de collectionneurs et des passionnés. Chacun prend son plaisir où qui peut.

Si que ces Enquêtes avant leur utilité, fallant en prendre et en laisser, rapport que, neuf fois sur dix, les chiffres sont point l'exacte vérité...

Et comment qu'on ferait pour en donner de justes ? Comme si qu'on aurait du temps à perdre ou des scribouillards dessous la main.

Vrais ou faux, à bout de huitte années, ces additions sont quasiment bons à foule au panier !

maître Jeannot

UN BON SYNDICAT NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLETIN, IL EST AUSSI UN PROPAGANDISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

Les Leurres

Leurre : amorces pour tromper (Larousse).
Notre époque en est pleine et en voici quelques exemples :

... c'est un leurre.

On pourrait croire que le Président de la Commission de l'Agriculture à la Chambre représente les intérêts agricoles.

Car il s'élève contre l'augmentation du prix du blé, parce qu'en fait il est le porte-parole des chômeurs des villes qui veulent avoir de hauts salaires, moins de travail et du pain bon marché.

Le Ministre de l'Agriculture préconise les conventions collectives obligatoires pour défendre les paysans et leurs prix de vente, qu'il assimile à un salaire.

Car il n'a, lui aussi, qu'une idée fixe en tête, faire pression sur les prix agricoles pour donner satisfaction à la même clientèle électorale des villes.

On applique les allocations familiales à l'agriculture pour favoriser les familles nombreuses paysannes.

Car on ne pense qu'aux salariés, qui sont un peu plus de quinze cent mille, alors qu'on ne prévoit rien pour les cinq millions de petits exploitants, plus riches d'enfants que de biens, qui devront payer et se taire.

On continue à verser des indemnités de chômage à une masse d'individus qui ne produisent même plus leur nourriture, ou on parle de les

employer à de grands travaux pour les villes, et qui ne rapporteront jamais rien.

Car on fait supporter aux travailleurs courageux l'entretien de tous les chômeurs perpétuels qui existaient avant le versement de ces indemnités et qui n'ont pas davantage travaillé aux fameux grands travaux.

Continuer à croire que le pays se relève, en provoquant par des mesures inconsidérées la désertion des campagnes et la congestion des cités.

Car on ne pourra s'en sortir qu'en retournant ce sens unique par le ruralisme et la déconcentration de l'industrie.

Commencer par appliquer la loi de quarante heures dans l'industrie (idée parfaite en soi) avant d'avoir justement réglé cette déconcentration.

Car au lieu d'harmoniser le travail de la Nation en heures d'industrie et en heures de production agricole, on continue à aggraver le déséquilibre entre ceux qui produisent les denrées nécessaires à la vie et ceux qui les consomment.

Laisser disparaître la paysannerie française et vouloir faire de la France une nation purement industrielle comme l'Angleterre.

Car la France n'a encore aucune politique impériale et risque ainsi de lâcher la proie pour l'ombre.

AGRICOLE.

Nouvelles des Vignobles et Cours des Vins

Dans le Nantais, il reste très peu de vins de muscadet à la propriété. Les cours, stationnaires, sont de 675 à 725, rarement 750 francs les 225 litres.

Dans le Sancerrois, les vins ayant été très recherchés, les stocks de sauvignons et de rosés sont peu importants. Les cours sont de 400 à 450 francs l'hecto en sauvignon, de 300 à 350 francs en rosé, de 225 à 250 francs en pinot rouge.

Dans les régions du Sud-Ouest, les stocks sont peu importants dans certains départements. Les cours varient entre 14 et 16 francs le degré hecto, selon couleur et qualité.

En Algérie, la végétation était très en avance. On avait déjà fait le second traitement cuprique. La sortie était faible et de nombreuses souches étaient privées de grappes. Dans la nuit du 25 au 26 mars, une forte gelée a gravement éprouvé le vignoble de la Mitidja. Certains vignobles de cette région sont gelés en totalité.

Dans ces conditions, la récolte algérienne, que l'on évaluait à un maximum possible de 16 millions d'hectos il y a quelques jours, ne semble guère pouvoir dépasser 12 à 13 millions d'hectolitres.

Les prix des vins en Algérie sont restés à un niveau très inférieur à ceux des vins de la métropole.

Alors qu'il y a quelques années les vins algériens avaient un avantage marqué sur les vins méridionaux, il n'en est plus de même aujourd'hui. L'écart entre les frais de transports de Béziers à Paris et d'Alger à Paris, qui était de 8 à 9 francs à l'avantage du Midi, il y a quelques mois, est aujourd'hui de 16 francs.

Le prix du vin, en Algérie, est inférieur de 2 fr. 50 à 3 francs par degré-hecto à celui pratiqué sur les marchés méridionaux.

L'assemblée générale annuelle des présidents et délégués des sections du Syndicat Béziers-Saint-Pons (C. G. V.) s'est tenue récemment à Béziers, sous la présidence de M. Gaston Pastre.

Ces présidents et délégués, et les représentants des distilleries coopératives de l'Union Béziers-Saint-Pons ont émis les vœux suivants :

1. Attachés aux principes essentiels de la législation viticole actuelle, ils en demandent le maintien et repoussent tout projet d'Office du vin ou tout projet de conventions collectives obligatoires.

2. Les modifications qui seront apportées au statut actuel pour le rendre plus équitable et plus efficace devront l'être uniquement par voie administrative, d'accord avec les représentants qualifiés de la profession organisée.

3. Les délégués demandent que les représentants de la profession organisée et les représentants de la haute administration continuent leur collaboration, sous la présidence de M. le Président de la Commission des boissons.

4. Que l'assainissement total du marché soit obtenu, à l'avenir, par la limitation au 31 mars de la période de distillation, conjuguée avec une augmentation notable du prix des alcools de prestation.

5. Que les sucres soient suivis à partir de 5 kilos.

6. Que les vins provenant de cépages interdits et de bonne foi soient traités par la législation avec bienveillance.

8. Que les plantations nouvelles soient rigoureusement interdites dans tous les départements de France et d'Algérie.

9. Que les vins produits sous appellation d'origine soient soumis au régime commun, notamment au blocage et à la distillation obligatoire.

10. Pour continuer la politique du bon vin, que tout producteur qui met du vin à la vente soit tenu de fournir les prestations d'alcool vinique et que le chiffre de 0,82, qui est réellement excessif, soit abaissé à 0,65 pour notre région. Mais, par contre, qu'il lui soit rendu le droit d'appeler son vin du nom du terroir qu'il a produit.

En 2^e PAGE :

Les Palmars de nos Concours des Vins et Eaux-de-Vie et du « Meilleur Cidre »

Les paysans réclament des Allocations familiales égales pour tous et payées par l'Etat

La mise en application des allocations familiales en agriculture soulève de vives protestations dans le monde agricole, principalement dans les régions de petite culture, où des patrons, pères de famille nombreuse, auront à payer des cotisations pour leurs ouvriers, souvent célibataires, alors qu'ils ne toucheront rien pour leurs propres enfants.

Considérant que la crise de dénatalité, due surtout à des causes morales mais aussi à des causes matérielles, met en péril la France, le Comité de Défense paysanne, 20, rue de Liège, à Paris, réclame des allocations familiales égales pour tous et payées par l'Etat. Les familles nombreuses sont, en effet, des contributeurs lourdement chargés du fait des impôts indirects et en leur accordant des allocations l'Etat ne fait que ristourner les contributions injustement perçues.

Pour obtenir des allocations familiales égales pour tous et payées par l'Etat, le Comité de Défense paysanne vient de lancer une pétition.

Tous les Français, quelque soit leur métier ou leur situation de famille, épris de justice sociale et désireux de voir protéger la famille, signeront et feront circuler cette pétition. Le Comité de Défense paysanne, 20, rue de Liège, à Paris, enverra gratuitement les feuilles de pétition à tous ceux qui lui en demanderont.

H. DORGERES.

1.700.000 familles agricoles ont disparu en 37 ans

Dans le rapport qu'il a présenté à la Session annuelle de la Société des Agriculteurs de France, M. Pierre Caziot, avec son autorité coutumière, montrait l'inquiétant affaiblissement des forces paysannes.

« Nous savons aujourd'hui, écrit-il, que 1.700.000 familles agricoles ont disparu dans une période de 37 années. Telle est la réduction extrêmement inquiétante que fait apparaître l'enquête de 1929. » Et il ajoute : « Toute politique sociale ayant pour conséquence l'aggravation de notre déchéance rurale est une politique de destruction française. Or, il faut bien constater que tout ce qui a été fait depuis quelques mois a été conçu et réalisé dans l'oubli le plus complet des nécessités paysannes. Non seulement on les a ignorées, mais il semble que l'on ait recherché les moyens indirects les plus sûrs pour retirer peu à peu la vie aux campagnes françaises. »

L'embauche industrielle et l'Agriculture

La lettre suivante est parvenue entre les mains de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles :

« M... »

« Nous pouvons, dans certains cas, faire échanger les cartes d'identité de travailleurs agricoles contre les cartes de travailleurs industriels. »
« Si vous êtes disposé à venir travailler à notre mine de Sancy, vous n'avez qu'à remplir le questionnaire ci-joint, nous le retourner et nous commencerons les démarches nécessaires pour vous obtenir une carte d'identité de travailleur industriel. »
« Veuillez agréer, M... »

C'est un des nombreux exemplaires de lettres envoyées par centaines et par milliers aux ouvriers agricoles étrangers pour les inciter à quitter les cultivateurs qui les avaient fait venir à grand frais et qui se trouvent ainsi, non seulement escroqués, mais privés de main-d'œuvre au moment des grands travaux agricoles.

Cette lettre révèle non seulement l'action anti-agricole des établissements industriels, mais encore la complicité des pouvoirs publics sans laquelle la substitution des cartes d'identité serait impossible.

La Défense Viticole

A quoi doit aboutir la solidarité et l'entente de toutes les régions viticoles ? - Il faut donner à tous les vignerons une plus grande sécurité. - Prix social et prix de revient. - Comment peut-on établir un plancher pour éviter l'effondrement des prix de vente du vin ?

Dans un récent article, M. Edouard Barthe se réjouit de la dernière manifestation viticole de Perpignan, qui a affirmé l'unité nationale de la viticulture.

Elle a mis fin, écrit-il, aux polémiques qui ne présentent qu'un intérêt secondaire, mais qui, depuis la fin de la guerre ont été très préjudiciables à l'adoption d'un plan d'ensemble capable de donner la sécurité à tous les producteurs de toutes les régions.

Et M. Barthe poursuit : « On me rendra sur ce point justice, j'y ai mis du temps, quelquefois même je me suis attiré de stupides reproches qui ont pu quelque peu impressionner les vignerons, mais je suis arrivé au but que je m'étais fixé : aboutir à la grande unité viticole pour pouvoir nous occuper du problème d'ensemble capable de solidariser les intérêts de toute la production. »

M. Barthe pense que les vignerons veulent, avant tout, la sécurité :

« Ce qui importe aux vignerons de toutes conditions », ce n'est pas de savoir si, en fin de campagne, le prix du vin grimpera de 2 ou 3 francs le degré, mais c'est d'avoir la garantie que, pour les campagnes à venir, quelle que soit l'importance de la récolte, le cours des vins se fixera à un prix supérieur au prix de revient. Le vigneron souhaite la stabilité. Il déteste la spéculation et si aspire, pour lui et pour le commerce, à un prix raisonnablement bénéficiaire. »

Comment le président de la Commission des boissons compte-t-il pouvoir assurer aux viticulteurs une sécurité relative, en établissant le « plancher » de la prochaine campagne de 7 fr. 50 à 12 francs le degré pour les vins courants du type 9 degrés sur les marchés méridionaux.

Nous reproduisons ci-dessous sa démonstration :

J'appelle « prix social » la somme que l'on doit ajouter au prix de revient comptable :

L'article 8 (devenu article 53 du Code du vin), fait obligation aux pouvoirs publics d'échelonnier les sorties de vin des chais des producteurs « lorsque les cours pratiqués sur les marchés prévus à l'article 54 de la loi du 16 avril 1930 (Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne et Perpignan), font apparaître que les vins sont vendus à un prix notablement inférieur au prix de revient. »

Il faut donc, pour l'application de cet article, fixer le prix de revient du vin.

Bien entendu, on ne peut envisager que les prix de revient moyens sur la base d'une récolte moyenne. Dans un calcul aussi délicat, on ne peut que se contenter d'une certaine approximation.

En août dernier, l'administration a admis que le prix de revient moyen pouvait être fixé à 6 francs le degré. L'évaluation de l'administration qui, tout d'abord, avait suggéré un prix inférieur, était raisonnable. J'ai fait observer que ce prix était « le prix comptable », autrement dit : Un vigneron était dans l'obligation, pour cultiver la vigne, soit au titre des salaires, du paiement des impôts, d'achats des matières premières, etc., de déboursier la somme de 6 francs par degré. Le vin en cave correspondait donc aux dépenses effectives engagées au cours d'une année de travail.

Mais il est équitable qu'un producteur retire un certain bénéfice de son travail. Il doit pouvoir, au moment de la vente de son vin, réaliser un gain pour constituer des réserves. Ces réserves lui permettront de franchir une année très fortement déficitaire et aussi de s'assurer le repos de ses vieux jours. C'est ce que j'appelle « le prix social ». Il a été fixé à 4 francs par degré. Un bénéfice de 40 francs par hectolitre pour un vin de 10 degrés, n'est pas excessif !

Ce prix social, entre donc obligatoirement dans la fixation du prix de revient prévu par l'article 8.

La viticulture est aujourd'hui assurée d'assainir pour la récolte prochaine le marché, sans demander un sacrifice budgétaire au gouvernement et même sans avoir besoin de faire intervenir la caisse annexée des alcools.

Nous profiterons des bons résultats d'une politique de prévoyance, comme d'ailleurs l'a voulu la Régie commerciale des alcools. Je me souviens, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1935, au moment où j'étais aux prises avec le corps des inspecteurs des finances, avoir répondu à M. Bouthillier, alors directeur du budget, pour apaiser ses vives craintes, « qu'avant cinq ans, la viticulture disposerait d'un fonds de réserve de 500 millions ». Mon éminent interlocuteur, les yeux effa-

rés, se demanda si je ne pouvais pas trop loin la plaisanterie. Nous n'aurons pas attendu cinq ans pour réaliser ma prévision. A l'ouverture de la prochaine campagne, le crédit dont disposera la viticulture dépassera 500 millions.

A la clôture de la dernière campagne, le report au fonds de compensation inscrit dans le bilan du Service des alcools s'élevait à 284.779.400 francs. Il sera augmenté en fin de cette campagne d'une somme au moins égale. Dès le mois d'octobre, la viticulture disposera, en sus, de nouveaux contingents de 325.000 hectolitres d'alcool de vin, et 300.000 hectolitres d'alcool de marc.

Le volume « d'alcool de vin » à fournir au titre du contingent, s'élève d'un million à un million deux cent mille hectolitres d'alcool pur, soit la possibilité certaine de distiller de 12 à 14 millions d'hectolitres de vin.

Le prix auquel sera payé cet alcool sera d'environ 7 fr. 50 le degré.

On peut, aujourd'hui, prévoir, à quelques francs près, à quel prix sera payé l'alcool du contingent du moment que tous les alcools sont calculés sur la base d'un même indice agricole : le prix du sucre.

Le cours moyen du sucre, d'octobre 1934 à janvier 1937, a été de 218 francs le quintal. Le cours moyen actuel est de 230 francs (il est, au moment où j'écris, de 235 fr. 50).

Si les prix se stabilisent, le prix moyen d'octobre 1936 à juin 1937, servant de base au prix de l'alcool de betterave, sera de :

$218 \times 4 + 230 \times 5 : 9 = 224,66$.

En tablant sur le coefficient alcool/sucre = 1,26, admis, lors de la dernière campagne, le prix de l'alcool de betterave serait de :

$224,66 \times 1,26 = 283$ fr. 07.

Nous pouvons calculer le prix des autres catégories d'alcools acquis au titre des contingents prévus par l'article 41 du décret-loi du 30 juillet 1935, soit :

Alcool de vin..... $283,07 \times 2,55 = 721,82$
Alcool de marc..... $283,07 \times 1,60 = 452,91$
Alcool de pommes $283,07 \times 2,20 = 622,75$

L'augmentation très possible de 100 francs par hectolitre de l'alcool de cession à la consommation de bouche, le prix d'achat de l'alcool de vin serait de :

$283,07 \times 2,70 = 764$ fr. 08.

Voici l'explication du prix moyen de l'alcool à 7 fr. 50 le degré.

Il est exact qu'après avoir déclaré que « le plancher » pour le vin le plus ordinaire, 9 degrés, était présentement fixé par cette campagne à 11 francs le degré, j'ai déclaré qu'il était probable que ce prix serait de 12 francs pour la campagne prochaine. C'est normal.

Avant l'ouverture de la campagne, la Commission de coordination, à qui la Commission interministérielle de la viticulture a fait confiance, pour suivre l'application de l'article 8, aura à examiner les chiffres. Logiquement, il faudra qu'elle tienne compte de l'aggravation des charges de toute nature qui, par la culture de la vigne, pèsent sur le vigneron. De même que fin août le prix « du plancher » a été relevé de un franc par degré, il semble logique de prévoir une nouvelle élévation de un franc par degré.

C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué ce chiffre.

Le grand mérite de la législation viticole, c'est d'avoir assez de souplesse pour s'adapter à la situation du moment, tout en conservant le maximum de liberté pour l'établissement des prix de la campagne. On doit prévoir « le prix minimum », mais les pulsations du marché sont toujours respectées, nous ne pouvons dire quel sera le prix réel de vente, mais nous pouvons affirmer que nous sommes armés pour « imposer » le « prix plancher » de 12 francs le degré.

Je crois avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées, non pas par des promesses inconsidérées, mais par une documentation arithmétique.

C'est cela qui fait la force de la législation et assure la sécurité du vigneron.

Edouard BARTHE.

Chemins de Fer de l'Etat

COURSES DE MACHECOUL

Le dimanche 25 avril 1937

Les Chemins de fer de l'Etat ont l'honneur d'informer le public que l'occasion des courses de Macheoul, qui auront lieu le dimanche 25 avril 1937, ils mettront en marche le dit jour, entre Sainte-Pazanne et Macheoul, un train spécial voyageurs qui circulera dans l'horaire ci-après :

Sainte-Pazanne, départ à 13 h. 5 ; La Monnerie, départ à 13 h. 12 ; Macheoul, arrivée à 13 h. 21.

Ce train spécial relèvera à Sainte-Pazanne la correspondance des trains 1943 (départ de Nantes-Etat à 12 h. 13) et 1942 (départ de Pornic à 11 h. 35).

AU CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE... nos Concours des Vins et Eaux-de-Vie DE LOIRE-INFERIEURE ET DU « MEILLEUR CIDRE » ont connu leur succès habituel

C'est dans le cadre antique et spacieux de la salle du « Fer à Cheval », au Château de Nantes, que se dérouleront, dimanche, côte à côte, avec des jurys différents et haute réputation de notre département, bien connus des gourmets et des touristes.

Du point de vue viticole, la récolte 1936 ayant été défective et beaucoup d'années de l'abstinence de nombreux vignerons, 117 cependant se firent inscrire pour le Muscadet de l'année ; 16 pour les vieux Muscadets (1929 à 1933) ; 15 pour les Gros-Plants ; 26 pour les autres vins, et 27 pour les Eaux-de-Vie... Nous sommes loin des quelques 320 exposants de 1935, à la Foire de Nantes, mais la récolte d'ailleurs dépassait de plus de 1.100.000 hectolitres celle de 1936, en Loire-Inférieure. Ceci explique cela...

Pour les Muscadets, il y eut, comme les années précédentes, un Jury et un Super-Jury. Les uns et les autres eurent fort à faire pour dé-

salut ! Les Concours de ce genre ne peuvent que les faire connaître, susciter les demandes d'une nouvelle clientèle et contribuer à la vieille réputation de notre département.

Nous sommes, en Loire-Inférieure, un des rares départements — peut-être le seul — capable de réunir en une semblable manifestation une gamme aussi variée de vins de crus, de parfaites eaux-de-vie et d'excellents cidres, dont la renommée croît dans tout l'Ouest, voire même à Paris. Que les producteurs en soient félicités et récompensés ; qu'ils poursuivent leurs efforts, pour une meilleure qualité — notre seule planche

partager les concurrents, mais s'accroître très consciencieusement de leur tâche. Le Jury élimina un certain nombre de vins, peut-être excellents pour une certaine clientèle, mais ne répondant pas exactement au type Muscadet, qui doit rester un vin sec.

Certains pinots et gros-plants se révélèrent remarquables. De même les eaux-de-vie, ayant vieilli longtemps en fût, reçurent les éloges du Jury et de nombreux connaisseurs. Elles peuvent rivaliser avec les meilleures fine-champagnes !

Quant aux Concours du « Meilleur Cidre », il mit en ligne 78 concurrents et 11 pour les Eaux-de-Vie de cidre. Le Jury, durant plusieurs heures, opéra le classement des lauréats. Nous publions ci-dessous les récompenses décernées. Aux uns et aux autres, nous adressons nos vives félicitations, et leur disons : bonne chance et à l'année prochaine !

R. FAIVRE.

Les Palmarès

Concours des Vins et Eaux-de-Vie

MUSCADET 1936

Médailles d'or. — MM. Luneau Ferdinand, Saint-Herblon ; D. Pineau, Saint-Julien-de-Concelles ; Mme L. réal, Moulin de la Bidrière, Monnières ; P.-A. Lusseau, La Gailsonnière, Le Pallet ; Mme Veuve A. Sautelleau, Le Pallet ; Héry, Le Landreau ; P. Maurras, Vertou ; Huet Pierre, La Chevalerie, Vallet ; H. Sudry, Les Montys, Haute-Goulaine ; Marchand Louis, Oudon ; Bonhomme Louis, Le Magasin, Gorges ; Joly Victor, Liré (M.-et-L.) ; Heurteau Léon, Monnières ; Babonneau Jean, Guibaudière, Haute-Goulaine.

Médailles d'argent grand module. — MM. Poirion Joseph, La Bourmaise, Monnières ; Boireau Lucien, Oudon ; Lusseau Pierre, Monnières ; A. Baudouin, Couffé ; Gony Pierre, La Tour, Port-Saint-Père ; Bonneau Henri, Le Montreuil, La Chapelle-Heulin ; Bonhomme Jules, Gorges ; Simonneau J.-M., Le Mailloin, Le Loroux-Bottereau ; Trichard J.-B., La Croix-des-Missions, Saint-Géron ; Coulaud Prudent, La Noë, Oudon ; Coulaud Léon, Mouzillon ; Mme Huet, La Huonnière, Tiliers (M.-et-L.).

Médailles d'argent. — MM. Mercier Pierre, Liré (M.-et-L.) ; Huchet Jean, La Ramée, Vertou ; Comte de Goulaine, Haute-Goulaine ; Guibaud Edouard, Mouzillon ; Blanchard des Crances, Le Landreau ; Viaud François, La Féverie, Maisdon ; Fourrage Jean, La Ramée, Vertou ; Mme Gaudin, Liré (M.-et-L.) ; F. Aubin, La Gramoire, Vertou ; Bahaud François, La Foresterie, Vertou ; Renaud Victor fils, La Chapelle-Heulin ; Bouyer René, Les Perrières, Vallet ; Brosseau Joseph, La Follette, La Haie-Fouassière ; Olivier Joseph, Le Pas-Bail, Vertou ; Cormerais Auguste, Beauregard, Mouzillon ; Bernier François, Le Landreau ; Hodé Simon, Les Touches ; A. Bourdaut, Saint-Géron ; Rondeau François, La Verrière, Vertou ; Dillet Constant, Beauregard, Saint-Fiacre.

Médailles de bronze. — Mlle Pineau, Saint-Julien-de-Concelles ; MM. Poirion Henri, Les Quatre-Routes, Maisdon ; Poirion E. fils, Vertou ; Branger, Haute-Goulaine ; Suteau Jules, La Cornillère, La Haie-Fouassière ; Corbineau Pierre, La Morandière, Mouzillon ; Rondeau Marcel, La Verrière, Vertou ; Lesimple Joseph, La Ramée, Vertou ; Lechat, La Carsière, La Haie-Fouassière ; Grégoire, Le Gras-Mouton, Saint-Fiacre ; Fleurance Benjamin fils, La Chapelle-Heulin ; Richard Joseph, La Jorsonnière, Saint-Lumine-de-Clisson ; Musset Louis, La Bidrière, Maisdon.

Mentions très honorables. — MM. J. Monnier, Les Landes, Châteaubleau ; Bonneau H., Le Poyet, La Chapelle-Heulin ; Rousseau, La Bastière, Vertou ; Plessy Théophile, Li-verrière, La Chapelle-Heulin ; Crau François, Oudon ; David Henri, La Chapelle, Les Touches ; Joyau Louis, Le Landreau ; Cormerais René, Beauregard, Mouzillon ; Mme Doré-Graslin, L'Oiselinière, Gorges ; Branger Auguste, au Bourg, Saint-Fiacre.

MUSCADETS VIEUX

1929

Médaille d'or. — M. Mercier Pierre, Liré (M.-et-L.).

Médaille d'argent grand module. — M. Gony Pierre, Port-Saint-Père.

1932

Médaille d'argent. — M. H. Bonneau, Le Poyet, La Chapelle-Heulin.

1933

Médaille d'or. — M. Chéneau-Huet, La Chevalerie, Vallet.

Médaille d'argent grand module. — M. Plessy Théophile, La Chapelle-Heulin.

Médailles d'argent. — MM. Sudry, Les Montys, Haute-Goulaine ; Charon Louis, Saint-Sébastien.

GROS-PLANT

Médailles d'or. — MM. Pellerin Eugène, La Bretonnière, Le Landreau ; Héry, Les Ecussons, Le Landreau.

Médaille d'argent grand module. — M. Meneux Henri, La Marzelière, Le Loroux-Bottereau.

Médailles d'argent. — MM. Pineau J.-M., au Bourg, Le Landreau ; Bouyer, La Thulière, Le Loroux-Bottereau.

Médailles de bronze. — MM. A. Tardivel, Le Pallet ; Joyau Louis, Le Landreau.

PINOTS

Médaille d'or. — M. Allaire Arthur, Le Plessis-la Muse, Nantes.

Médaille d'argent grand module. — M. Athimon François, Saint-Méen, Le Cellier.

Médaille d'argent. — M. Allaire Arthur, Nantes.

MALVOISIE

Médaille d'argent grand module. — M. Guindon Stanislas, Saint-Géron.

COLOMBARDS

Médaille d'argent grand module. — M. Blanchard des Crances, Le Landreau.

Médaille d'argent. — M. Dolbeau François, Saint-Léger-les-Vignes.

CABERNET

Médaille d'argent grand module. — M. Athimon Auguste, Les Genaudières, Le Cellier.

GROS LOT

Médaille d'argent. — M. Guy du Châtelier, Saint-Léger-les-Vignes.

HYBRIDES BLANCS

Médaille d'argent. — M. Boutin J.-B., Monnières.

Médaille de bronze. — M. Rondeau Marcel, Vertou.

HYBRIDES ROUGES

Médaille d'argent. — M. David Jean, Oudon.

Médaille de bronze. — M. Crusu Francis, Oudon.

Eaux-de-Vie de Vin

1893

Grande médaille d'or. — M. Gaudais, La Forchetière, Saint-Etienne-de-Corcoue.

Médailles d'or. — MM. Garreau Auguste, Saint-Philbert-de-Grandlieu ; Hivert Joseph, Boire-Courant, Saint-Julien-de-Concelles.

1920 - 1927 - 1928

Médaille d'or. — M. Athimon Francis, Le Cellier.

Médaille d'argent et médaille de bronze. — M. Pigeault Léon, Pont-Saint-Martin.

1933

Médailles de bronze. — MM. Toulblanc Etienne, Saint-Géron ; Sauvion, Les Rouxières, Vallet.

1934

Médaille d'or. — M. Toulblanc Etienne, Saint-Géron.

Médaille d'argent. — M. Bourdaut, Saint-Géron.

Médaille de bronze. — M. Bouyer La Massonnière, Vallet.

Concours du « Meilleur Cidre »

Médailles d'or. — MM. Martin René, Boisdin, La Grignonnière ; Richet François, La Martinais, Blain ; Dugué, La Chère, Les Touches ; Baudouin Louis, au Bourg, Joux-sur-Erdre ; Berthelot Raymond, Sainte-Marie, Pouillé-les-Coteaux.

Médailles d'argent grand module. — MM. Lecerf David, La Brunelais, La Grignonnière ; de Vigoyen, La Hilière, Thouaré ; Rialland frères, La Sauzaie, Joux-sur-Erdre ; Richard Pierre, La Veronnière, Couffé.

Médailles d'argent. — MM. Durand Louis, La Verdrière, Saint-Vincent-des-Landes ; Rocher Jean, La Rolandière, Blain ; Herbert Emile, Le Bois-Nouveau, Les Touches ; Daguin Michel, La Maladré, Sion-les-Mines ; David Henri, La Chapelle, Les Touches ; Pelé Victor, Le Clusion, La Grignonnière ; Dubois Alexandre, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Hervout, La Boulaie, Haute-Goulaine ; Laigle Léon, La Butte, Guéméné-Penfao ; Mme veuve Dupuin, Le Plessis, Joux-sur-Erdre.

Médailles de bronze. — MM. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes ; Derouin François, Le Plessis, Joux-sur-Erdre ; Beauchamp Joseph, Massérac ; Ballu Prosper, Le Bois-Gault, Saffré ; Rolland Julien, au Brossais, Vay ; Briand Léon, Pinsémin, Pierrie ; Lecerf Pierre fils, La Grignonnière ; Mme Frenée, Chasse-loire, Saint-Fiacre ; David Arsène, La Grée, La Grignonnière.

Médailles de bronze. — M. Barbedet J.-B., L'Esnais, Blain ; Boutin, Vigneux-de-Bretagne ; Bricaud Théophile, Pirudol, Vay ; Guillaumou Félix, La Burgandière, Vay ; Solin Jean, Le Breuil, Notre-Dame-des-Landes



Azote en couverture et désherbant

On ne voit pas très bien comment concilier les exigences du traitement désherbant vis-à-vis du temps, avec les besoins actuels d'azote sur les blés. En effet, on a l'habitude, dans nos pays, d'attendre l'épandage de l'azote pour « azoter » les blés.

En année normale, on traite lors que les moutardes et les sanvies (ripes, sèches, etc.) ont trois feuilles, et cette époque correspond au moment habituel où l'on nitrifie les blés. Mais, cette année, je connais bien des cultivateurs qui attendent désespérément pour traiter.

Sachez donc qu'il est urgent de mettre sur vos blés un peu d'engrais azotés, au besoin sans attendre le traitement désherbant ; mettez-en peu, mettez du sulfate d'ammoniaque qui s'accommodera bien du temps, mélangez-le à d'autres engrais pour faire du volume si vous désirez en mettre peu, ce qui est prudent si les blés sont très malades, mais n'attendez pas. Vous complétez votre fumure azotée après l'azote, sous forme d'ammonitrate ou de nitrate, quand vous pourrez. Consolidez-vous du reste, en vous disant que l'on peut mettre de l'azote sur les blés jusqu'à l'épiaison.

Puisque nous parlons de désherbant, sachez également que si vous êtes à court d'azote, et si le temps se met au beau, vous pouvez facilement employer le mélange Cyanamide-Sylvinit, qui est au moins aussi efficace, qui désherbe parfaitement, à la condition d'avoir une bonne journée de soleil, et qui apporte en même temps que le désherbage une fumure azotée-potassique importante. Et maintenant, tirons quelques conclusions pour l'automne prochain :

Il y a d'excellents cultivateurs qui s'obstinent à ne pas vouloir comprendre que le fumier, produit indispensable pour « graisser » la terre, contient de mauvaises graines et que, par conséquent, on ne devrait l'employer qu'avant une plante nettoyante. Faire un blé directement sur fumier de ferme, dans une terre un peu gèneuse, ne pas soigner les pourtours des champs, c'est volontairement ensevelir, avec les plantes que l'on cultive, des graines nuisibles qui ne demanderont qu'à germer, qui profiteront également de l'engrais que vous êtes obligé de mettre, qui nécessiteront, par suite de leur abondance, un traitement désherbant, et le traitement désherbant, à son tour, nécessitera pour la reprise un nouvel apport d'engrais azoté.

Soyez logiques, et concluez que les engrais indispensables que vous employez ont mieux à faire que faire profiter les mauvaises herbes, et commencez donc, dès l'automne prochain, à apporter plus d'attention à la propriété de vos terres, vous économiserez ainsi bien des soucis et bien de l'argent.

P. de la GARANDIERE,
Ingénieur agricole.

Ne laissez pas vos Bêtes souffrir de la soif

Ayez toujours et partout des réserves d'eau. Mettez à leur disposition des abreuvoirs et des bacs pratiques, indéformables, confortables et hygiéniques. Portez votre choix sur la marque des Etablissements ERNEST RONO, vous aurez toute satisfaction.

Les Bacs sont galvanisés après fabrication, munis de poignées ou non. Quoique très maniables, ils peuvent être montés sur roues pour faciliter leur déplacement. Construits en tôle d'acier de 3 m/m, entièrement rivés et avec bordure moderne, ils sont très solides et très résistants. Vous trouverez aussi le BAC CYLINDRIQUE. Tous ces bacs sont de contenance à volonté.

Les ABREUVOIRS ont fait l'objet des meilleurs soins, construits en tôle d'acier galvanisé et emboutis d'une seule pièce, sans rivets et sans boulons, ils sont indéformables. Leurs bordures étant arrondies, les animaux ne risquent pas de se blesser.

Leur nettoyage est des plus faciles et par suite hygiénique. Tous modèles, même pour moutons, et toutes contenance.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONO, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

La Vie Syndicale

Saint-Aignan-de-Grandlieu

Dimanche 18 avril, 8 h. 30 du matin (heure légale), assemblée générale des membres du Syndicat, sous la présidence de M. Bronkhorst. Allocution par M. Faivre. Questions diverses. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Saint-Lumine-de-Contais

Dimanche 18 avril, à l'issue de la grand-messe, Salle des Ecuries, à Saint-Lumine, assemblée des membres du Syndicat. Présence indispensable, sous peine d'amende.

Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Syndicat des Producteurs de Chanvre et d'Osier

Dimanche 25 avril, à 10 heures du matin (heure légale), Ecole des Garçons, à SAINT-JULIEN-DE-CONCELES, assemblée générale des membres du Syndicat. Présence indispensable, sous peine d'amende.

Ordre du jour :
Renouvellement du Bureau,
Palement des cotisations,
Questions diverses.

Le Président :
MARCEL CHAUVET.

Réponse à un Correspondant anonyme

Nous avons reçu, en date du 10 avril, une lettre, fort courtoise, d'un agriculteur de la région de Remouillé — si nous en jugeons par le cachet de la poste — mais non signée, relative au régime des blés (loi de 34 et loi de 36).

Nous n'avons pas l'habitude de tenir compte des lettres anonymes, ni d'y répondre. Mais une fois n'est pas coutume !

Que ce correspondant de Remouillé (2) veuille bien se faire connaître et nous lui fournirons toutes les explications qu'il demande.

Réunions des Jeunesses Paysannes

Samedi 17 Avril :
Noyal-sur-Brut, 9 heures, à Saint-Julien-de-Vouvantes (Ecole).

Dimanche 18 Avril :
11 heures, à Villepôt (Salle Rollais). Orateur : Gautier.

Dimanche 25 Avril :
7 heures, à Louisfert.
9 heures, à Issé (Salle Hôtel de France).

11 heures, à Lusanger (Hôtel Al-liot). Orateur : Gautier.

Le Sceptique est sa propre victime
Un savant a trouvé le moyen de vous éviter la calvitie
Envoi de brochure, contre 0.25 en timbre
Laboratoire "HIDALGO" de PARIS
Passage Pommeraye, à Nantes
au-dessous des Grands Dentistes

La Journée Nationale du 25 Avril 1937

Nous rappelons que la Croix-Rouge Française organise, le 25 avril prochain, une grande journée de vente d'insignes sur la voie publique.

Tout le monde connaît les services que la Croix-Rouge Française rend au pays. Les anciens combattants n'ont pas oublié la sollicitude de ses 71.000 infirmières bénévoles et l'accueil qui leur a été réservé dans ses 1.500 hôpitaux. Ceux qui maintenant reçoivent des soins dans ses nombreux établissements de bienfaisance sont là pour témoigner comment elle continue, en temps de paix, son œuvre d'entraide et de soulagement.

Malgré le dévouement généreux de ses membres, la Croix-Rouge Française ne saurait subvenir aux besoins des trois mille œuvres dont elle a la charge, si elle ne pouvait compter sur l'appui et sur l'aide efficace de toute la population française.

Des insignes représentant l'emblème bien connu de la Croix-Rouge seront vendus le 25 avril. Nous sommes persuadés qu'ils obtiendront le plus grand succès et nous espérons que chacun voudra contribuer, pour sa part, à la réussite de cette grande Journée Nationale.

La Lutte contre les insectes

Il faut désormais entreprendre une lutte régulière contre les insectes si l'on veut récolter.

Nous avons deux ennemis terribles, le doryphore dans les pommes de terre, la cochenille et l'eudemis dans les vignes.

DORYPHORE

L'année 1936 a démontré que nous étions définitivement envahis, qu'il allait falloir se résigner à traiter en grand. La phase dangereuse est commencée.

Heureusement les essais faits en 1936 ont prouvé que nous étions armés, que le doryphore était facile à détruire.

Deux procédés : 1° à sec avec des poudres ; 2° par pulvérisation humide avec des bouillies arsénicales.

Poudres. — On fait usage de poudre à base de Derris (rhotenone). On les répand avec une souffreuse ou une poudreuse ; on traite sur les insectes et les larves. L'effet est immédiat, en quelques heures tous les érys atteints crevent.

Malheureusement, l'effet des poudres est momentané. Trois jours après le traitement, surtout si il vient à faire du vent ou de la pluie, tous les œufs non encore éclos, produisent de nouvelles larves, et il faut recommencer. De plus le prix des poudres pour des traitements généralisés est coûteux ; il faut 30 kilos à 10 francs le kilo par hectare.

Nous conseillons les poudres pour éteindre les foyers restreints.

Traitements humides. Arsénates. C'est le vrai traitement quand on est sérieusement envahi. Il se fait au pulvérisateur à dos ou à traction. On met de l'arsénate de plomb ou de chaux si possible additionné de sulfate de cuivre neutralisé. De cette façon on traite à la fois contre les insectes, et ce qui est bien utile contre le peronospora de la patate.

Dans les 3 ou 4 jours qui suivent l'épandage, tous les doryphores sont morts empoisonnés. Les feuilles des plantes restantes encore enduites, les nouvelles larves qui naissent crevent aussi. On arrive ainsi avec deux traitements arsenicaux à se garantir des méfaits du doryphore dans les parcelles sérieusement contaminées.

Il faut compter 800 litres de liquide par hectare.

On peut utiliser, comme on le verra ci-dessous, soit l'arsénate dilué, soit même l'arsénate colloïdal « plombarine », soit l'arsénate de chaux, spécialement bon marché, pour les pommes de terre.

LA COCHYLIS ET L'EUDÉMIS DANS LES VIGNES

Les traitements aux arsénates demeurent recommandables. Ils restreignent certainement le nombre des insectes, quoi qu'ils n'en détruisent qu'une partie. Le remède sans être décisif est bienfaisant. Il faut tenir compte que certaines larves de première génération encore vivantes, mais intoxiquées, n'ont pas la force de se reproduire pour la terrible deuxième génération. C'est cette deuxième génération qui a pourri la moitié de notre récolte de 1936.

Mais voici que pour traiter cette deuxième génération, des essais poursuivis en 36 ont prouvé qu'en fin on pouvait lutter. On cherchait depuis 20 ans sans succès.

Avec des poudres à base de Derris bien composées, on est arrivé, par des traitements effectués les 25 et 26 juillet, en terres très cochylisées, à obtenir une amélioration décisive. On a sauvé les trois quarts des raisins, expériences pesées à la bascule.

Il y a une question de bonne époque de traitement et de bonne façon. Il faut soigner après le grand vol des papillons de juillet. Celui-ci est plus difficile à observer que celui de première génération. L'an dernier, c'était du 20 au 30 juillet.

Il faut très consciencieusement poudrer toutes les grappes, avec une souffreuse. On conseille de se munir de poudres spéciales, qui économisent plus la drogue que les appareils courants.

On peut faire un ou deux poudrages. Un bon poudrage demande 30 kilos à l'hectare, et la poudre vaut 10 francs environ. C'est un prix élevé. Mais s'il doit sauver les trois quarts d'une récolte pendue de 16 barriques, cela fait 12 barriques conservées.

A cause du prix du remède, nous conseillons de ne traiter que dans les endroits très envahis ; endroits en général toujours les mêmes, parcelles humides et mal drainées.

Une maison spéciale de produits chimiques nous a fait une poudre au Derris qui, en plus de cette insecticide, contient au lieu de matière inerte, du cuivre et du soufre. Ainsi, en traitant contre les insectes on améliorera aussi la situation par rapport au mildiou et à l'oïdium.

Les poudrages doivent être faits en relevant les feuilles et en enrobant soigneusement toutes les grappes. C'est long, mais à cette date l'ouvrage du vigneron ailleurs est avancé.

Les Produits à notre disposition

Le commerce propose de multiples remèdes. Certains sont bons, d'autres médiocres. Il vaut mieux payer un peu plus cher et avoir très bon. Le Syndicat ne pouvait pas s'intéresser à toutes les marques, il en a choisi deux très sérieuses.

Pour les traitements humides

1° Arsénate de Plomb Schmitz, contenant 16 % d'arsenic. Cette marque a été éprouvée l'année dernière.

Il faut 1 kilo par hectolitre de liquide. On a renoncé aux pâtes. Le produit se vend en boîtes diverses. On conseille de prendre des boîtes de 2 kilos qui correspondent à une barrique. Cela évite le danger des manipulations de ces poisons.

2° Arsénate de Plomb Rhône Poulenc à 18 % d'arsenic. Marque de premier ordre.

Mêmes boîtes et mêmes dosages que la ci-dessus.

3° La Plombarine. — Arsénate colloïdal de la Maison Rhône Poulenc. C'est un arsénate double qui contient 30-32 % d'acide arsénieux. On en met donc un demi-kilo pour cent litres. Le prix de la solution revient ainsi au même prix, même moins cher qu'avec 1 et 2.

L'immense avantage, c'est l'extrême finesse d'un produit colloïdal. Avec la Plombarine, la drogue reste longtemps en suspension dans la bouillie, il ne faut pas s'arrêter à brasser comme avec 1 et 2. De plus, la finesse des molécules permet une bien plus grande dispersion et une meilleure action.

4° Arsénate de chaux. — « Calarsine » spéciale pour le doryphore, à 20-21, marque Rhône Poulenc. Se mélange bien à l'eau : dose 1 k. 500 par hecto. Prix très réduit. Ne pas employer cette Calarsine à la vigne, on risque de brûler les jeunes tiges si tendre de la vigne.

5° Arsénate de chaux. — « Calarsine » spéciale pour la vigne. Est entièrement exempt d'acide acé-

ti- que et est réservée pour la vigne. Même dose qu'avec le n° 4. Prix peu élevé, mais moins énergique que Plombarine.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

On conseille, pour les traitements humides des pommes de terre, d'ajouter la solution d'arsénicaux avec de la bouillie cuprique.

On a l'avantage de combattre en même temps le phytophthora infestans de la pomme de terre.

Pour ceux qui ne sont pas vignerons et peu habitués à faire de la bouillie bordelaise, nous conseillons de mettre dans la solution un ou deux paquets de bouillie Azur, c'est un produit tout fait qui se fabrique à Nantes et est facile à se procurer.

Les traitements à sec

Contre le Doryphore. Nous avons la poudre Trucidor (rhotenonisée) à 3 ou 3 1/2 d'extra de Derris. Le reste est matière inerte ou excipient.

Elle est fabriquée par la célèbre maison Rhône-Poulenc. Il faut 30 kilos à l'hectare.

Se vent en boîte de carton de 10 kilos ou de 1 kilo.

On conseille, après le poudrage des parties doryphorées, de faire un traitement à la poudre cuprique pour traiter le mildew.

Nous indiquerons, sur demande, de bonnes poudres cupriques économiques.

Contre l'Eudemis et la Cochenille. Nous avons fait faire une poudre spéciale par la maison Rhône-Poulenc.

Servira en 2° génération en poudrages copieux dans les parcelles très infestées.

Elle contient, comme le Trucidor, 3 à 4 % de Derris insecticide. Mais la matière inerte est remplacée par du soufre et de la poudre cuprique. Elle dose 2 % de cuivre métal. On combattera donc en même temps l'insecte, le mildew et l'oïdium.

Poudre qui n'est pas un poison pour les humains. Brasser avant de mettre dans l'appareil. Poudre exactement tous les raisins après le grand vol des papillons de juillet.

Contre l'Oïdium

Nous pouvons fournir à nos adhérents un soufre supérieur impalpable et mouillable s'utilisant indifféremment à sec ou en bouillie : Le Soufre d'Apt.

En voici les principaux avantages :

Finesse extrême. — Poudre 3 à 4 fois plus fine que les produits ordinaires et s'insinuant parfaitement dans les végétations les plus touffues.

Mouillabilité immédiate. — Sans addition préalable d'aucun produit, ni manipulation spéciale.

Adhérence prolongée. — Aussi bien sur feuilles non mouillées, que sur feuilles humides ; le dépôt résiste longtemps au vent, à la rosée et à la pluie.

Activité renforcée. — Par suite de l'état natif du soufre et de la présence de produits bitumeux, fongicides et insecticides. Agit à partir de 15° alors qu'il faut au moins 28° aux soufres ordinaires.

Innocuité remarquable. — Pour la végétation des plantes traitées même pendant les journées les plus chaudes.

Nacitifie pas le sol comme les soufres ordinaires et constitue, au contraire, un engrais très actif à petite dose.

Ces qualités font du Soufre d'Apt le produit de choix pour la lutte contre l'Oïdium de la vigne, et en général les oïdiums ou blancs des plantes cultivées.

Le Soufre d'Apt contribue aussi à la lutte contre la pourriture grise et les insectes (Altises, Cochylis, Eudemis, etc.).

MODE D'EMPLOI. — Par temps calme, chaud et beau, préférer le poudrage à sec.

Par temps de pluie ou de vent, l'utiliser en suspension dans les bouillies.

Poudrage à sec. — Le Soufre d'Apt ne doit pas être employé à des doses supérieures à celles utilisées habituellement pour les soufres jaunes triturés ou sublimés, comme il est plus fin il faudra régler une fois pour toutes les soufresuses et fermer complètement le registre d'admission ou mieux, utiliser des appareils spécialement établis pour les poudres fines avec lesquels on peut traiter la vigne à raison de 25 kilos à l'hectare.

Etant très adhérent, il n'est pas nécessaire de le répandre à la rosée, les viticulteurs n'ont donc pas à faire lever le personnel dans la nuit pour les soufres qui s'exécutent aux heures de travail habituelles, même par forte chaleur, à condition que les appareils ne projettent pas le soufre en paquet.

Il se mélange parfaitement avec les poudres insecticides ou la chaux.

Bouillie. — Le Soufre d'Apt peut être employé dans les bouillies comme les soufres mouillables et les soufres à l'eau.

Il peut être incorporé dans les bouillies à la dose de 3 à 5 kilos par hectolitre de bouillie, sans addition d'aucun produit mouillant ou autre. Il ne produit aucune mousse et leur communique par contre une adhérence prolongée.

Prix intéressant. Transmettre les commandes au Syndicat, à Nantes.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.
En vente au Syndicat.



MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 12 Avril 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	9 20	8 00	7 00	10 10	5 52	4 40	3 50	6 52
VACHES.....	9 10	7 40	6 40	10 05	5 45	4 07	3 25	6 90
TAUREAUX.....	7 50	6 70	6 20	8 00	4 51	3 68	3 15	4 80
VEAUX.....	12 50	11 50	10 50	13 00	7 50	6 55	5 55	8 43
MOUTONS.....	15 30	11 80	9 50	16 60	7 65	5 55	4 18	8 30
PORCS.....	8 86	8 28	6 42	9 14	6 20	5 80	4 50	6 40

Du Jeudi 15 Avril 1937

BŒUFS.....	9 20	8 10	7 10	10 10	5 52	4 45	3 55	6 25
VACHES.....	9 10	7 50	6 60	10 60	5 45	4 12	3 30	6 78
TAUREAUX.....	7 70	6 80	6 40	8 20	4 62	3 80	3 20	5 08
VEAUX.....	12 90	11 90	10 90	13 90	7 75	6 78	6 00	8 60
MOUTONS.....	15 50	12 00	9 70	16 80	7 75	5 65	4 25	8 40
PORCS.....	8 86	8 56	6 66	9 14	6 20	6 00	4 60	6 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 140 bœufs ; 75 vaches ; 15 taureaux ; 30 moutons ; 170 porcs.
VENDEE. — 230 bœufs ; 145 vaches ; 15 taureaux ; 41 porcs.

MAINE-ET-LOIRE. — 220 bœufs ; 140 vaches ; 45 taureaux ; 220 veaux ; 310 porcs.

MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :

Bœufs et vaches, baisse de dix centimes en toutes qualités ; taureaux, baisse de vingt centimes en toutes qualités ; moutons et agneaux, baisse de vingt centimes ; porcs, hausse de vingt centimes au kilo poids vif, en troisième qualité seulement.

Pour augmenter le rendement de la pomme de terre

La culture de la pomme de terre est possible presque partout. En sols trop humides, abaisser le plan d'eau par des labours profonds ou des fossés d'assainissement. Appliquer toujours des engrais convenables et se préserver du mildiou ou du doryphore par des traitements appropriés.

Le fumier de ferme bien décomposé, les tourteaux, les déchets divers d'origine animale ou végétale sont utiles, car ils enrichissent le sol en humus.

Mais ces fumures organiques sont déséquilibrées, trop pauvres notamment en acide phosphorique et potasse. Il faut les apporter en quantités modérées et les accompagner d'engrais minéraux complets, véritablement équilibrés ; en particulier, l'engrais complet obtenu par combinaison chimique sera de résultat parfait parce qu'il sera en équilibre entre les éléments fertilisants est doublement assuré ; d'une part, par la proportion judicieuse de ces éléments, d'autre part parce que la combinaison chimique a associé intimement les éléments en provoquant la formation de corps tels que le phosphate de potasse, le phosphate d'ammoniaque, etc., tout à fait adaptés aux exigences de la pomme de terre.

Cet engrais, appelé Phosano, a donné de beaux rendements en tubercules d'excellente qualité et de grande conservation. Il hâte la végétation et permet de récolter de meilleure heure, ce qui, pour les primeurs, augmente la valeur des produits et accroît considérablement les bénéfices.

Deux fléaux : le mildiou et le doryphore sont à craindre.

Contre le mildiou : traiter à la bouillie cuprique. Pour ne pas perdre de temps en préparations compliquées, utiliser la bouillie toute prête dont il suffit de diluer 1 kilo dans 100 litres d'eau. Effectuer les traitements préventivement sur tout le champ, chaque fois qu'une période pluvieuse ou brumeuse succède à un temps beau et sec.

Contre le doryphore : le procédé de lutte à recommander, à cause de son efficacité immédiate et totale, parce qu'il est sans danger pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier, et qu'il est extrêmement commode, c'est le poudrage avec du Bortox concentré, des pommes de terre attaquées. Dès que les larves sont bien visibles, traiter les foyers d'attaque, c'est-à-dire les pommes de terre isolées ou les groupes de pommes de terre infestées. En deux heures, les insectes sont par terre, morts ou mourants. Avec quelques kilos de poudrage, on sauve tout un champ.

Traiter à la fois mildiou et doryphore n'est pas toujours judicieux, car les deux n'apparaissent pas en même temps. Si le cas se produit cependant, on peut mélanger à la bouillie cuprique le Bortox D, lui aussi efficace et sans danger.

L'on n'est donc pas désarmé envers les maladies et l'on peut espérer, avec des soins et des fumures appropriées, avoir une belle production de pommes de terre et les vendre bien. D'ailleurs, les pommes de terre bien fumées résistent mieux aux parasites et se remettent plus rapidement des dégâts.

L. CASSARINI
Directeur H^o de Services Agricoles.

Comment détruire les sacs de farine

Sortez les farines de leur sac pour les brasser vigoureusement à la pelle, puis traitez-les dans des tonneaux, comme des grains, en les soumettant 48 heures aux vapeurs de sulfure de carbone. La réussite est moins certaine qu'avec des grains étant donné la compacité de la farine.

Concours d'entrée aux Ecoles Nationales d'Agriculture

Au moment où les parents d'élèves des Lycées et Collèges de garçons se demandent vers quelles carrières ils pourront orienter leurs enfants, il paraît intéressant de leur signaler le concours d'admission aux Ecoles nationales d'Agriculture, qui aura lieu les 10, 11 et 12 juin prochain, et pour lequel les demandes d'inscription doivent être formulées avant le 15 mai prochain.

Ces Ecoles nationales, au nombre de trois, sont situées respectivement à Grignon (Seine-et-Oise), à Rennes (Ille-et-Vilaine) et à Montpellier (Hérault).

Le programme de ce concours est tel que tout bon élève des classes mathématiques peut s'y présenter avec des chances de succès, s'il a par ailleurs des connaissances suffisantes en sciences naturelles et s'il a pris soin de revoir son programme de première pour la géologie.

Il est également ouvert aux élèves des Ecoles d'Agriculture ayant fait une troisième dans une école régionale.

Une fois admis au concours, les élèves sont répartis, selon leur option et leur rang de classement, dans une des trois écoles : Grignon, Rennes ou Montpellier.

La durée des études y est de deux ans, à l'issue desquels les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie reçoivent le diplôme d'ingénieur agricole.

Les cours des Ecoles nationales d'Agriculture sont une préparation excellente pour la gestion des grands domaines et s'adressent particulièrement aux jeunes gens dont les parents possèdent des propriétés agricoles ou viticoles d'une certaine importance ; à ceux qu'intéresserait une activité commerciale orientée vers l'agriculture (produits agricoles, semences sélectionnées, machines agricoles, engrais, etc.) ou vers les groupements syndicaux mutualistes et coopératives agricoles auxquels ils sont susceptibles de fournir les cadres techniques et professionnels indispensables à ces organismes.

Le titre d'ingénieur agricole permet également l'accès à de nombreux emplois tels que professeurs d'agriculture, chefs de travaux de laboratoire, chefs de travaux des écoles nationales d'agriculture.

Tous renseignements concernant le prochain concours

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

Les domestiques et les servantes, l'ouvrage fini, étaient venus rejoindre les invités et sautaient à l'envi. Ovide aurait voulu s'esquiver également, mais les garçons du village se faisaient un malin plaisir d'accompagner la mariée.

Quoiqu'elle eût les jambes défaillantes et le cœur déchiré, Rosa ne refusait aucune danse et le fermier se mordait les lèvres avec rage, pensant que les jeunes gens étaient capables de garder sa femme toute la nuit.

La colère montait à son cerveau, ses yeux se striaient de rouge et ses poings se serraient avec fureur.

Il avait fait assez de sacrifices et s'était montré suffisamment généreux pour recueillir enfin le prix de ses libéralités.

Vers minuit, comme Rosa se trou-

vait seule un instant, il s'approcha vivement et lui dit :

— Nous partons.

— C'est que, fit-elle, cherchant encore à retarder le moment suprême, j'ai promis cette danse à Edouard River.

— Tant pis, viens.

Il l'avait prise par le poignet et la poussait dans la cuisine des Van Deriel.

Anna, la femme du cafetier, les accueillit par un éclat de rire.

— Ah ! Ah ! les amoureux, on est pressé de quitter le bal.

Et le fermier, riant aussi :

— Oscar était pressé aussi le soir de ses noces, hein, Anna ?

— Pour sûr !

— Alors, tu vas nous faire sortir sans que les autres ne nous voient.

— C'est facile, par la fenêtre de

la « chambre ».

Elle les guida à travers une pièce obscure, ouvrit une fenêtre, poussa les contrevents.

Ovide enjamba le mur bas et prenant Rosa par la taille lui fit franchir l'obstacle.

— Bonne nuit !... cria Anna Van Deriel en attirant à elle les contrevents.

Par un sentier, les deux époux regagnèrent la grande route.

Ils s'en allèrent à petits pas. Rosa tenant la longue traîne de satin de sa robe à la main, trébuchant parfois aux pierres du chemin. Ovide, soudain silencieux, le cœur battant à grands coups.

La nuit était pure et parfumée. Pas un nuage au ciel ; une grande sérénité se détachait des choses et une sève puissante montait de la glèbe endormie.

C'était une de ces nuits radieuses où le ciel scintille de mille étoiles, où tout est calme, paisible et grand ; une de ces nuits divines pendant lesquelles le silence même de la nature semble être une prière de la terre vers Dieu.

Au moment où la loi lui donnait tous droits sur Rosa, le fermier se sentit pris d'un trouble qu'il avait

toujours ignoré.

En lui se livrait un combat.

Ses appétits brutaux le poussaient à saisir sa femme et à l'emporter comme une proie. Une soudaine timidité l'arrêtait à se montrer douloureux et patient auprès de la vierge dont le cœur ne lui appartenait pas encore.

Malheureusement pour le fermier, il avait été élevé sans aucun des raffinement du cœur. Dans son âme d'enfant, sa mère n'avait mis que deux sentiments : l'amour de la terre et la puissance des écus. Son père lui avait inculqué, en outre, une manie désastreuse, lui répétant sans cesse qu'il était un « maître » devant lequel toutes les volontés devaient plier.

Fréquentant peu la « jeunesse » du Brûly, ne sortant de la Maison-Blanche et du « bien » que pour conclure un marché ou couvrir les foires ; vivant dans la forêt, le fusil à l'épaule, lorsque les travaux de la ferme ne réclamaient pas sa présence, il était une espèce de sauvage dont la bestialité primait tous les autres sentiments.

Du coin de l'œil, il considérait Rosa, pâle et jolie dans sa parure blanche, sous les rayons argentés de la lune, et un large sourire lui fendait brusquement la bouche.

Saisie, la jeune femme s'arrêta, le fixant de ses grands yeux effarés.

D'un geste violent, il l'entoura la taille de la vierge, et l'attirant à lui, lui écrasa la bouche d'un baiser brusque et maladroit en s'écriant :

— Tu vois, ma Rosa, nous y voilà !

Tu es ma femme... Ce que je vais te dorloter et comme tu seras heureuse... tu auras de la « monnaie » à la pelle... tu seras une des femmes les plus huppées du canton... tu vas en faire des jalouses...

D'un bras, il la tenait toujours serrée contre lui, tandis que sa lourde main se promenait sur les fins cheveux et les épaules de la jeune femme.

Un rayon de lune éclairait le visage du fermier, montrant l'éclat de ses yeux, la rougeur ardente de sa face, le tremblement bestial de sa bouche.

La vierge désira mourir... une révolte la prit... de toutes les forces de sa fragilité, elle repoussa la brute. Surpris, Ovide desserra son étreinte un instant. Ce fut assez pour que, folle d'épouvante, de dégoût, de honte, Rosa s'enfuit en courant.

Elle allait droit devant elle, suivait instinctivement la route qui conduisait à la Maison-Blanche, taillonnée par une peur atroce, irrésistible, l'esprit perdu, jetant aux

échos endormis le nom de l'homme qu'elle aimait et que, dans son épuisement, elle appelait à son secours.

— Ephrem... Ephrem...

Déconcerté et rendu furieux par la fuite de la jeune femme, le fermier s'élança derrière elle, des jurons et des menaces plein la bouche.

Elle courait... pauvre chose... frêle et haletante, ses petits souliers de satin blanc la faisaient trébucher aux pierres du chemin...

Ovide bondissait derrière elle et se rapprochait au point qu'elle avait déjà senti deux fois l'effleurement des doigts de la brute sur son épaule.

Cet attouchement rendait à la jeune femme une force nouvelle qui la jetait en avant dans un élan désespéré.

Ovide la saisit à bras-le-corps...

Il était haletant et balbutiait des insultes insensées.

Un instant, ils demeurèrent immobiles, rivés l'un à l'autre, entendant les battements fous de leur cœur, leur souffle court et précipité.

Défaillante, la jeune femme balbutia :

— Pitié... oh ! pitié !

L'homme pencha vers elle son visage convulsé par la rage, les mâchoires saillant dans une colère

atroce, les yeux révoltés...

Il était si hideux, si effrayant, qu'un sursaut d'énergie la galvanisant, elle s'échappa de la rude étreinte, mais sans avoir la force de fuir.

Suppliante, les mains jointes, elle ne savait que répéter :

— Pitié, Ovide... pitié !

Sachant que maintenant elle était à sa merci, il ne faisait pas un mouvement pour se rapprocher.

La voix sourde, mauvaise, il dit, ricanant :

— Pourquoi appelles-tu le « commis » au père Baillet ?... Tu veux donc que je l'écrase ?... Attention, hein, Rosa, tu m'as « marié »... tu es ma femme... mon bien... si tu me trompais... je l'étranglerais.

Et se rapprochant, la voix sifflante :

— C'est donc de la boue que tu as dans le cœur pour mieux aimer un domestique de ferme qu'un fermier qui t'a faite la plus riche comme, si tu avais voulu, tu aurais été la plus aimée...

Maintenant, c'est fini ; tu m'as offensé, je ne l'oublierai pas, tu es ma femme, mais je te ferai voir que je suis le maître, et toi, un peu moins que la dernière servante de la ferme...

(A suivre).

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
5, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

51. — TRES BELLES GRIFFES ASPERGES sélectionnées « Grosse hâtive d'Argenteuil », un an extra fortes, deux ans, Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références, lettres de félicitations. M. Félix Jouis, La Chapelle-Basse-Mer.

60. — Avec « LE VINAIGRIER FAMILIAL », chaque ménage peut faire un excellent vinaigre. Prix, 57 francs. Piffeteau, Saint-Lumine-de-Clisson. Médaille d'or, Paris.

65. — A louer à Saint-Herblain, pour la Toussaint prochaine, PETITE MAISON, deux grandes pièces, grenier, caveau, avec jardin et serre, puits et pompe ; jardin en plein rapport, 53 ares. S'adresser, pour visiter, à M. Tison, jardinier à la Patissière, en Saint-Herblain. Pour louer, au Syndicat.

68. — A affermer pour le 1^{er} novembre prochain, TRES BONNE FERME de 10 hectares 30 ares, près la gare de Couron. S'adresser à M. Pierre CHATELIER, expert, Couron.

69. — A vendre à l'amiable, commune de Bouguenais, la PROPRIÉTÉ DU ROCHER (sans maison de maître), 17 hectares, dont 6 hectares de vignes (moitié muscadet, moitié plants directs), verger important : plus de 200 pommiers. Jouissance de suite ou au 1^{er} novembre prochain. Pour renseignements, s'adresser à M. TEMPLIER, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes, téléphone 323-87.

70. — A vendre TRES BONNE VOITURE à 2 roues. S'adresser Brosset, La Sennardière, Gorges (L.-L.).

71. — A vendre BEAU PLANT D'ASPERGE « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Morice, Sainte-Luce (L.-L.).

72. — A louer, commune de Saint-Aignan, pour le 1^{er} novembre prochain, PETITE FERME de 8 hectares. S'adresser à M. Templier, expert-foncier, 50, avenue Pasteur, Nantes. Tél. 323-87.

73. — A louer, pour Toussaint prochaine, village de Chassolère, à Saint-Herblain, UNE FERME d'environ 8 hectares, terre et vigne. S'adresser Mme Veuve Rousseau, 6, rue Alexis-Maneyrol, Nantes-Sainte-Anne.

74. — Chapelle-Basse-Mer, bourg, proximité cars Drouin, à louer pour Saint Jean, MAISON D'HABITATION, six pièces, caves, dépendances, jardin. S'adresser M. Leclerc, expert, Chapelle-Basse-Mer.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143-53.

49. — On cherche de suite, ou pour le mois de mai, UN BON GARÇON DE FERME, région Le Loroux-Bottereau. S'adresser au Syndicat.

52. — On demande, pour le 1^{er} mai, JEUNE HOMME de 18 à 25 ans, apte aux travaux de culture et vignes. Bonnes références. S'adresser à Eugène Chevalier, au Bourg, Saint-Aignan de Grand-Lieu.

53. — On demande JEUNE HOMME ou MENAGE sans enfant, pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.

54. — On demande pour les environs de Nantes, JEUNE HOMME célibataire, sérieux, pour jardinage et soins des chevaux. Bonnes réfé-

rences exigées. S'adresser au Syndicat.

55. — On demande FEMME sérieuse, de 30 à 50 ans, pour entretenir vêtements et linge dans un Orphelinat. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 14 avril.

Farine de Froment... 220
Blé... 210
Avoine grise ou noire... 109
Avoine bigarrée... 105
Sarrasin Bretagne... 101
Orge indigène (Côtes-du-N.)... 116
Orge Maro... 118
Mais Indo-Chine... 113
Son région, bonne fabricat... 54
Riz Saigon N° 1... 94

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 9 avril

VEAUX : 559. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5,10 à 6,50 ; 2^e qualité, moyenne, 5,80 ; à dévorer pour la campagne, 0,80 par kilo ; moyenne, 5 fr.

BEUFS : 18. — Le demi-kilo net : Devant : 1^{re} qualité, 2,75 à 3,25 ; 2^e qualité, 2 à 2,50 ; 3^e qualité, 1,50 à 1,75. Derrière : 1^{re} qualité, 5,50 à 6 fr. ; 2^e qualité, 4,75 à 5,25 ; 3^e qualité, 4 à 4,50.

MOUTONS : 203. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 7,50 à 8 fr. ; 2^e qualité, 6,25 à 7,25.

AGNEAUX. — Sans tarif.

TAUPES

Elles sont remarquables, Economie
Flacons : 8 et 4 francs. Toutes Pharmacies

HOMME, 40 ans, SEUL ou MENAGE, connaissant la vigne, le jardinage, toute culture, demande place libre de suite. (S'adresser Abbé MAINGUY, Sainte-Thérèse, NANTES).

Luttez contre les Maladies

Augmentez vos Rendements par l'emploi du

NITROVILAIN

13 % d'azote nitrique
50 % de nitrate de chaux
50 % de nitrate de minéraux rares
— En vente partout —

POTAZOTE

de la Société Chimique de la Gironde

Un résultat entre
M. Pierre LOUET, à Nîmes (Lyon-Industrie)
Pour culture de
1000 kg
1350 kg
15000 kg

Fourrages

Paille de blé :
bottée... 240
pressée... 250
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS Nantes, le 14 avril.

Artichauts, les 12, 18 fr. — Asperges, la botte, 10 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 40. — Carottes nouvelles, 2 fr. — Céleri rave, les six, 4 fr. — Céleri blanc, les six, 3 fr. — Choux pommes, les 16, 12 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. — Escaroles, les 12, 1 fr. 50. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20, 6 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissen-lits, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 1 fr. 50. — Radis, les 12, 6 fr. — Salisifs, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

Marché des Innocents

Paris, le 14 avril.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos vrac, wagon départ : Hollande de Bretagne, 38 ; Chardonne Bretagne, 35 ; Saucisse rouge de Bretagne, grosse tréfilée, 45 ; tout venant, 35 ; Loiret, 60 à 65 ; Early Sathe, 40 à 42 ; Touraine, 44 à 45 ; Etoile du Nord, Loiret, 43 à 44 ; Fin de Siècle Bretagne, 38 à 40 ; Beauvais Sathe, 37 à 38 ; Wolfram Seine-et-Oise, 35 à 36 ; Escaliguen Nord, 50 à 54 ; Oise, 52 ; Sathe, 50 à 51 ; Somme, 52 ; Loiret, 58 à 60 ; Ronde Jaune Bretagne, 34 ; Sathe, 36 ; Mayenne, 35 ; Loiret, 40 à 42 ; Rosa Maine, 70 ; Loiret, 70 ; Morbihan, 40 ; Côtes-du-Nord, 40 à 43.

CAROTTES. — 35 à 40, régions Meaux et Nord.

NAVETS. — 25, cours nominal.

OIGNONS. — Les 100 kilos, logés, départ : Verberie, 85 à 90 ; Mazé, 95. Oignons d'Egypte extra, 120, départ Marseille.

LEGUMES SECS

Paris, le 13 avril.

Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 225. Lingots Nord, 310 ; Vendée, 295. Cheviens Arpajon, Dourdan, Gâtinais extra, 335 ; bons, 270 ; ordi-

naires, 200. Plats Midi nature, 315 ; gros, 330 ; extra, 355. Lentilles vertes du Puy, 330 à 350 ; Cantal, 225.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Les 100 kilos, départ : Centre, Ouest, Nord, balles pressées : Centre, Ouest, 15 à 16,50 ; d'orge ou escourgeon, 14 à 15. Foin, 17 à 22 ; Luzerne, 21 à 22 ; Trèfle, 20 à 22.

Cours des Vins

MUSCADET... 650 à 700

GROS-PLANT... 350 à 450

VIN BLANC D'HYBRIDES... 300 à 350

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talencas).

Le demi-kilo :

Beuf. — 1^{re} catégorie, 6,50 à 13,50 ; 2^e catégorie, 5,50 à 4,50 ; 3^e catégorie, 2 à 2,50.

Veau. — 1^{re} catégorie, 6,50 à 10,50 ; 2^e catégorie, 6 à 7 fr. ; 3^e catégorie, 5 fr.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 11 à 12 fr. ; 2^e catégorie, 8,50 à 10,50 ; 3^e catégorie, 6 fr.

Porc. — 4 à 8 fr.

Beurre. — 9 à 11 fr.

Poulets. — 8 fr. 50 à 9 fr.

Lapins. — 5 fr. 50.

Œufs. — La douzaine : 4,25 à 4,50.

ANCENIS

Poulets, le demi-kilo, 6,50 à 7,50 ; canards, 3 à 4 fr. ; pigeons, la couple, 6 à 8 fr. ; lapins, la pièce, 2,50 à 2,75 ; le kilo vif ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8,50 à 8,75. Vaux, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs, 6,75 à 5,90 ; porcs de lait, 130 à 150 fr.

Œufs. — La douzaine : 4,25 à 4,50.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

Beurre ordinaire, la livre, 9 à 9,25 ; beurre fin, 9,50 à 9,75 ; œufs, la douz., 4 à 4,25.

CAND